



Comité Technique Académique Montpellier

18 octobre 2021

Compte rendu FSU

Mme la rectrice a ouvert ce CTA en insistant sur des points d'actualité (inauguration de la salle Samuel Paty au Rectorat, sur l'égalité femmes/hommes et sur la semaine académique égalité filles/garçons).

Après lecture de la déclaration préalable de la FSU (voir document joint), Mme la Rectrice a apporté les informations suivantes :

- Un Comité académique des langues régionales (CALR) sera prochainement programmé comme annoncé en juin.
- Les problèmes de remplacements sont importants. Les services du Rectorat et les corps d'inspection sont mobilisés pour faire face aux difficultés, en particulier RH, posées par ce problème.
- Le débat sur le Plan local d'évaluation (PLE) ouvert lors du Comité académique de suivi de la réforme des lycées ne sera pas repris. Les lycées ont jusqu'à la rentrée des vacances d'automne pour présenter, et seulement présenter, le PLE en conseil d'administration.
- Pour les AESH, les rémunérations sont à la hausse mais il faut améliorer le type de contrats proposés dans le cadre des PIAL. Le pôle académique sur l'école inclusive travaille sur ce sujet. Des sessions de formations sont ouvertes pour cette catégorie de personnels. La nouvelle grille de rémunération sera appliquée sur les payes du mois de novembre.
- Le Grenelle de l'éducation permet d'envisager une politique salariale plus personnalisée et plus individualisée dans une perspective RH et dans la recherche d'un effort de convergence avec l'académie de Toulouse pour les rémunérations indemnitaires de certaines catégories de personnels.

Après avoir répondu aux déclarations préalables, Mme la rectrice quitte le CTA et en laisse la présidence à Mme la Secrétaire générale (SG) qui entre dans l'ordre du jour consacré aux revalorisations indemnitaires des personnels administratifs, médicaux, infirmiers et ITRF.

Concernant les personnels administratifs, la revalorisation indemnitaire prendra effet sur la paye de novembre avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021 pour environ 1600 personnels de l'académie. Le plancher ministériel est pris en compte automatiquement et efface la notion de grades pour ne conserver que les appartenances de corps et de groupes. Un forfait de transfert d'un groupe à l'autre est adopté. Les personnels qui étaient au-dessus du niveau

plancher ministériel conserveront leurs acquis. Le rectorat a travaillé avec une volonté de réduction des écarts d'IFSE entre les personnels logés et ceux non logés (écart porté à 15 % maximum). L'ensemble des personnels aura une augmentation au moins égale à 3% sur l'IFSE. Pour les catégories C, une augmentation d'au moins 20 euros bruts mensuels est garantie. La FSU a questionné sur le devenir du montant de l'IFSE si des collègues sont contraints de muter et de changer de groupe. La SG n'a pas donné de garantie sur ce point en renvoyant la question sur les LDG mobilités qui devront évoluer. La FSU a demandé que l'indemnitaire concerne aussi les personnels non titulaires. La SG n'a pas fermé la porte mais attend pour mettre ceci en œuvre, qu'un cadre national soit arrêté. **Vote : 3 POUR (UNSA) et 7 abstentions (FSU, FO et SNALC).**

Concernant les personnels infirmiers, la SG a précisé que les remarques faites lors du GT ont été prise en compte. La FSU a fait valoir que la dotation indemnitaire académique de Montpellier était très mauvaise et que l'augmentation de cette année suffit seulement à rattraper quatre ans de retard sur l'académie voisine d'Aix-Marseille. La FSU a aussi alerté sur la diminution importante du nombre d'infirmiers.eres sur l'académie avec une perte de 10 % des effectifs en un an et a demandé qu'une stratégie efficace soit mise en œuvre pour inverser cette évolution. **Vote : 3 POUR (UNSA) et 7 abstentions (FSU, FO et SNALC).**

Concernant les médecins, la SG indique que le Rectorat a suivi le cadre ministériel. **Vote : 3 POUR (UNSA) et 7 abstentions (FSU, FO et SNALC).**

Concernant la revalorisation triennale des personnels ITRF, la FSU intervient à nouveau fermement pour dénoncer qu'un GT académique travaillant sur une des compétences du CTA puisse se tenir sans que la FSU n'y soit invitée. La SG indique que le rectorat est allé au-delà de la revalorisation ministérielle car il existe, en particulier pour les IGR, un vrai problème d'attractivité. La volonté étant aussi que toutes les catégories des personnels soient au moins à +3 % de revalorisation. **Vote : 10 abstentions.**

Questions diverses :

La FSU avait déposé une question relative aux procédures académiques mises en œuvre et la situation faite aux différentes catégories de personnels concernés par l'obligation vaccinale. La SG indique que le rectorat a écrit à tous les personnels concernés, que la DRH les a reçus. Actuellement, très peu de personnels sont concernés par une situation ou une perspective de suspension. Pour les personnels administratifs, des solutions ont été trouvées par le télétravail. Pour le médecin, la situation a été régularisée. Seulement trois infirmières pour lesquelles des solutions doivent être encore trouvées. Pour les Psy-EN, le recensement des situations est encore en cours. Pour l'heure, pas de suspension à l'endroit d'un agent de l'académie de Montpellier. La SG indique que les services restent dans un esprit de dialogue avec tous les agents pour trouver des solutions satisfaisantes pour ces personnels et pour les services.